

Application de la loi Chassaigne sur les retraites agricoles

Un communiqué de la fédération du Gers du PCF



Application de la loi Chassaigne sur les retraites agricoles

Dans le Gers, 3.600 retraités ayant effectué une carrière complète en tant que chef d'exploitation, bénéficieront d'une revalorisation de leur pension à compter du 9 décembre.

Au total 208.000 anciens chefs d'exploitation agricole vont recevoir une centaine d'euros supplémentaires de pension de retraite chaque mois.

Cette loi est le fruit du long travail du groupe des députés communistes et notamment de son président André Chassaigne qui a permis l'adoption à l'unanimité, fin juin 2020, de la loi Chassaigne qui relève les retraites des anciens chefs d'exploitation agricole à un niveau plancher de 85 % du Smic net, au lieu de 75 % auparavant, soit 1.035 €.

Cette loi aurait pu advenir plus tôt si la majorité LREM n'avait pas bloqué la proposition de loi après son passage en première lecture à l'Assemblée en 2017. Elle aurait pu concerner davantage d'exploitants si cette même majorité n'avait pas mis en place un écrêtement visant à limiter la hausse des retraites en cas de cumul avec d'autres petites pensions.

Une autre proposition de loi du député communiste André Chassaigne prévoit une hausse moyenne de 100 € par mois des petites retraites des conjoints collaborateurs d'agriculteurs et aides familiaux - surtout des femmes en l'occurrence. Adoptée à l'unanimité par les députés en juin, elle n'a pas encore été examinée au Sénat. Pour le PCF, il est capital que les pensions des conjoints et des aides agricoles n'en restent pas à 100 € d'augmentation. Eux-aussi doivent percevoir une retraite qui soit à la hauteur de celle des chefs d'exploitation.

Eric Cadoré, conseiller régional

Secrétaire départemental du PCF